



Département de la Somme  
Arrondissement d'Amiens  
Canton d'AILLY SUR SOMME  
**Commune de Crouy Saint Pierre**  
**et Commune associée de Saint Pierre à Gouy**  
Tél : 03 22 51 10 97 / Mail : [mairie@crouysaintpierre.fr](mailto:mairie@crouysaintpierre.fr)  
Permanences : lundi et jeudi de 14h00 à 19h00



# PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023 18 heures 30 en Mairie de Crouy-Saint-Pierre

Étaient présents : Monsieur SINOQUET Régis, Maire  
Monsieur CLÉRÉ Denis, 1<sup>er</sup> adjoint  
Madame LEGROS Alexandra, 2<sup>ème</sup> adjointe  
Monsieur BOULET Bernard  
Monsieur LEGRIS Cyril  
Madame KIENZEL Delphine  
Madame MEULIN Maryline  
Monsieur VAN LAECKEN Patrick  
Madame SINOQUET Valérie

Étaient absents excusés :  
Monsieur LEULIER Jean-Paul  
Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre

Secrétaire de séance : Madame KIENZEL Delphine

Le quorum étant respecté le Conseil Municipal a pu réglementairement délibérer.  
L'ordre du jour formalisé sur la convocation transmise le 04 décembre 2023 a été respecté et n'a pas suscité de demande de scrutin particulier.

- Approbation du précédent compte-rendu (CM du 06 novembre 2023)
- Stratégie de développement territorial des énergies renouvelables – Procédure d'information relative aux Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZADERS)
- Relais de l'appel aux dons des associations caritatives de la Somme – Précarité alimentaire
- Création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle des agents des trois fonctions publiques.
- Présentation des conclusions de la réunion « Commission des Affaires Rurales »
- Référent déontologue des élus
- Informations diverses
  - Compte-rendu de la réunion organisée par M. le Préfet avec les élus de l'arrondissement.
  - Information sur la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine
  - Tournée annuelle de conservation cadastrale (calendrier de passage du géomètre du Cadastre)
  - Synthèse des dernières réunions (CCNS – SIVU – SIVOS)

## **I – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU (CM DU 06 novembre 2023)**

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité et entériné sans observations.

## **II – STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES – PROCÉDURE D’INFORMATION RELATIVE AUX ZONES D’ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZADERS)**

Monsieur le Maire explique que grâce à la Loi APER (Accélération de la Production d’Énergie Renouvelable), les communes peuvent définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d’accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d’énergies renouvelables s’implanter.

Monsieur le Maire précise que les projets d’énergies renouvelables ne se cantonnent pas aux projets éoliens, il peut s’agir notamment de projets de méthaniseurs comme de panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Maire ajoute que l’État n’est pas tenu de respecter ces zones, les zones d’accélération ne deviennent pas des secteurs d’autorisation d’« office ». Les projets situés dans les ZAEnR sont soumis aux mêmes procédures réglementaires. Cependant, les délais d’instruction de l’autorisation environnementale sont réduits : la phase examen réduite de 4 à 3 mois, et le rapport du commissaire enquêteur est remis sous 15 jours.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actuellement concernée par un projet Éolien mené par la société Ventelys. Le dossier est dans les mains de la Préfecture depuis plusieurs mois.

Monsieur le Maire pense que définir un ou des zone(s) d’accélération n’apportera aucune modification aux projets.

Monsieur le Maire propose de ne pas définir de zones d’accélération des énergies renouvelables (ZADERS).

Le Conseil municipal, à l’unanimité,

Approuve la présentation de Monsieur le Maire

Atteste avoir été informé.

## **III – RELAIS DE L’APPEL AUX DONS DES ASSOCIATIONS CARITATIVES DE LA SOMME – PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE**

Monsieur le Maire précède à la lecture de la lettre émise par le Conseil Départemental de la Somme et l’AMF80 concernant l’appel aux dons au profit d’associations caritatives de la Somme. Les communes sont sollicités pour apporter à leur niveau quelques aides financières aussi modestes soient-elles.

À titre d’information, lors de la Commission permanente du Conseil départemental de la Somme du 18 septembre 2023, les élus ont décidé d’attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000,00€ aux associations suivantes :

Banque Alimentaire de la Somme, Croix Rouge Française, Restos du Cœur, Secours Catholique et Secours Populaire.

Après délibération, le Conseil municipal décide

À 5 voix POUR et 4 CONTRE

D’attribuer une subvention exceptionnelle aux Restos du Cœur d’un montant de 150,00€

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **IV – CRÉATION D’UNE PRIME DE POUVOIR D’ACHAT EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DES AGENTS DES TROIS FONCTIONS PUBLIQUES**

Monsieur le Maire explique que la prime de pouvoir d’achat est un dispositif exceptionnel créé pour soutenir le pouvoir d’achat des agents publics de la Fonction Publique Territoriale qui perçoivent une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3 250,00 euros bruts par mois en moyenne sur cette période).

Monsieur le Maire informe que le versement de la prime de pouvoir d’achat n’est pas obligatoire dans la Fonction Publique Territoriale. Pour mettre en œuvre cette prime, la délibération afférente doit être présentée au comité social compétent pour avis. La prime de pouvoir d’achat n’entre pas dans le champ des primes et indemnités défiscalisées et désocialisées, elle est par conséquent soumise aux cotisations et contributions de sécurité sociale ainsi qu’à l’impôt sur le revenu.

Monsieur le Maire propose de ne pas instaurer cette prime exceptionnelle.  
Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas instaurer cette prime exceptionnelle.

Monsieur le Maire informe que la délibération concernant le RIFSEEP (IFSE et CIA) sera réétudiée en 2024.

#### **V – PRÉSENTATION DES CONCLUSIONS DE LA RÉUNION « COMMISSION DES AFFAIRES RURALES »**

Monsieur le Maire informe que la Commission des Affaires Rurales s'est réunie le 30 novembre 2023 :

- Les chemins doivent continuer d'être entretenus. (Taille des bordures, etc)
- talus de la SNCF commence à s'effondrer. Un constat sera pris avec l'entreprise.
- une étude est en cours pour supprimer « le Chemin du Noyer » où sera planté des végétaux.
- des échanges sont en cours avec la Commune de SOUES concernant l'entretien d'un chemin limitrophe à CROUY.

#### **VI – RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS**

L'État demande aux communes de choisir un référent déontologue pour les élus locaux.

Monsieur le Maire présente le rôle et les missions d'un référent déontologue.

Monsieur le Maire informe que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Les missions peuvent être assurées par une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, aucun mandat d'Elu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci.

Monsieur VAN LAECKEN demande comment est rémunéré le référent.

Monsieur le Maire informe que le référent est payé uniquement au dossier, et 80€ maximum par dossier.

Monsieur le Maire informe que l'AMF80 propose deux référents :

Monsieur POUILLON Pascal

Madame HAMDANE Feirouz

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité

Décide de désigner Madame HAMDANE Feirouz en qualité de référente déontologue des élus locaux de la commune de CROUY-SAINT-PIERRE. Laquelle a accepté la mission.

#### **XIV – INFORMATIONS DIVERSES**

A – Dispositif d'accompagnement à l'installation de commerces en milieu rural

Monsieur le Maire informe que Madame LEGROS Alexandra, 2<sup>ème</sup> adjointe présentera le dispositif lors d'une prochaine réunion.

B – Passage d'un géomètre

Monsieur le Maire informe qu'un géomètre mandaté par la Préfecture sera de passage sur la commune de CROUY-SAINT-PIERRE. Il s'agit de Monsieur DUCROCQ Stéphane.

C – Information qualité de l'eau

Monsieur le Maire informe que l'eau est réputée consommable. Le rapport a été mis en ligne sur le site internet de la commune.

D – Villes et Villages Fleuris

Monsieur le Maire informe que les deux réunions (Mardi à ALBERT et le mercredi à AMIENS) se sont

bien déroulé. Le panneau offert sera présenté lors des vœux, et installé avec trois autres en dessous des panneaux d'entrées d'agglomération.

#### E – Départ de Mme KIENZEL

Monsieur le Maire informe que à la suite de la démission de la conseillère Madame KIENZEL Delphine, les différents délégués au sein des commissions seront revus.

#### F – Noël 2023

1. Noël des aînés :

Monsieur le Maire informe des retours positifs des aînés heureux de leurs colis et de l'après-midi récréative qui s'est tenue le 09 décembre 2023.

2. Noël des enfants :

Monsieur le Maire déplore l'absence de nombreux enfants à la manifestation locale organisée à leur intention pour les fêtes.

Seulement 29 enfants étaient présents sur les 73 que comptent la commune. Le concept sera revu pour 2024.

#### G – Église

Monsieur le Maire informe que la cagnotte de la Fondation du Patrimoine avoisine les 10 000,00€

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 19h46.

Le Maire  
Régis SINOQUET

Secrétaire de séance  
KIENZEL Delphine